

A U

N° LXXXVI. DE LA GAZETTE DE VARSOVIE.

Fin de l'interrogatoire de Mr. de Lessart.

Dixieme question: Avez-vous trahi la confiance du roi, en l'ayant, par votre conduite, & par le langage que vous avez tenu en son nom, exposé au soupçon d'avoir voulu favoriser le concert des puissances étrangères, & contribué ainsi à aliéner de lui la confiance publique?

A répondu: J'ai fait tout ce qui dépendait de moi pour procurer au roi la juste confiance qu'il mérite; & si, pour son malheur & pour celui de la France, on l'environne sans cesse de soupçons injurieux, certes, ce n'est pas à moi qu'il faut les imputer.

Onzieme question: Avez-vous pris & continué les mesures nécessaires pour dissiper, d'une manière réelle & efficace, les rassemblemens des émigrés, les priver de leurs moyens hostiles & de leurs approvisionnemens?

A dit: J'ai fait tout ce qui m'était possible pour la dispersion des émigrés & pour l'anéantissement de tout ce qui pouvait favoriser leurs rassemblemens hostiles; ma correspondance le prouvera.

Douzieme question: Avez-vous instruit l'Assemblée nationale du concert coupable qui existait entre plusieurs envoyés de France dans les pays étrangers & les émigrés, & vous êtes-vous pressé de rappeler ces chargés d'affaires?

A dit: C'est au roi qu'appartient la nomination des ambassadeurs & autres agens des négociations politiques; c'est lui qui est juge de leur conduite; c'est à lui qu'il appartient de les rappeler: peu de tems après que j'ai été chargé du département des affaires étrangères, le roi a fait plusieurs changemens dans le corps diplomatique. Je n'ai rien à dire de plus.

Treizieme question: Avez-vous pris des mesures efficaces, dignes de la nation Française, pour faire respecter & venger les Français qui ont été outragés, emprisonnés, dépouillés de leurs biens, & même exécutés dans différents pays étrangers, en Espagne, en Portugal, à Florence & dans les Pays-Bas? Avez-vous pris des mesures pour faire respecter le pavillon national dans tous les pays où il a été outragé, comme en Portugal & en Hollande? Avez-vous provoqué l'Assemblée nationale à prendre des mesures vigoureuses sur ces divers outrages? Lui avez-vous communiqué les faits y relatifs?

A répondu: Ces différents objets sont évidemment au nombre des relations politiques que le roi seul peut entretenir; je n'ai eu à cet égard aucun compte à rendre à l'Assemblée nationale, le roi n'ayant pas jugé qu'il y eût matière à une pareille communication: mais S. M. m'a autorisé à en donner connoissance au Comité diplomatique, & je l'ai fait, avec exactitude. Au reste, je n'ai pas négligé de demander partout satisfaction & réparation des torts que les Français pouvaient avoir éprouvés en pays étrangers; ça toujours été la volonté expresse du roi, & ma correspondance fera foi que je m'y suis conformé.

Quatorzieme question: Avez-vous négligé les intérêts de la France dans ses relations extérieures avec la Porte, la Pologne & l'Angleterre?

A dit: C'est un objet dont le roi est indubitablement juge aux termes de la constitution; mais s'il était question d'entrer dans une discussion à cet égard, je prouverais facilement que,

pour ce qui concerne la Porte & la Pologne, il y avait peu de choses à faire dans la situation où se trouvent ces deux états, & que, par rapport à l'Angleterre, j'ai fait tout ce qui était possible.

Quinzieme question: Avez-vous refusé d'obéir aux deux décrets de l'Assemblée nationale, qui vous enjoignaient de communiquer les pièces de votre correspondance, qui pouvaient être relatives à la conjuration des émigrés, & d'indiquer les agens du pouvoir exécutif, qui pouvaient y tremper?

A dit: Sur cet article, j'ai cru devoir faire les observations au Comité diplomatique, avec lequel j'étais habituellement en relation; elles sont au nombre des pièces dont j'aurai besoin pour ma défense; leur objet étant de faire connaître que la communication demandée, était contraire au droit accordé par la constitution au roi, relativement aux relations extérieures & aux négociations, qu'elle était également contraire à l'intérêt public, puisque, si les correspondances des agens politiques étaient dans le cas d'être communiquées & de devenir publiques, ils ne manderaient plus que des choses indifférentes, & que, dans la crainte de se compromettre, ils se tairaient sur des choses qu'il est quelquefois bien essentiel de savoir: le Comité diplomatique, qui, par une note que son président m'avait remise, & que je produirai, m'avait demandé des observations, fut frappé de celles que je lui remis; il convint qu'il y avait à cet égard des ménagemens à garder; qu'il était convenable d'établir des précautions & une forme pour ces sortes de communications; qu'elles étaient susceptibles d'être limitées en certain cas & à certaine nature de pièces, & il me promit de me remettre lui-même d'autres observations qui pourraient servir de bases à un arrangement; j'attendais ces observations, lorsqu'à la place, on a porté contre moi le décret d'accusation; mais j'observerai toujours que le soin de suivre les négociations appartenait au roi seul, & les cas où le roi doit communiquer avec l'Assemblée, étant déterminés par la constitution, toute communication qui n'est pas comprise au nombre des cas prévus, sort de la loi, & ne peut être exigée.

Seizieme question: Avez-vous, comme ministre de l'intérieur, différé pendant plus d'un mois, d'expédier officiellement le décret relatif aux troubles d'Avignon; & avez-vous, par-là contribué à la continuation des troubles?

A dit: Cela est impossible, mais j'ai besoin des pièces pour rapporter exactement les dates, & prouver combien cette accusation est fautive.

Je finirai par une observation générale; c'est que, n'ayant aucun renseignement à ma disposition, je pourrais dans le cours des réponses que je viens de faire, avoir commis quelques erreurs, & en ce cas, je me réserve de pouvoir les rectifier.

P A Y S - B A S.

Bruxelles, le 10 mai. Le gouvernement a publié le 7 de ce mois un bulletin de l'armée du roi de Hongrie & de Bohême aux Pays-Bas, commandée en chef par S. A. R. Mgr. le Sér. duc Albert de Saxe-Teschén, feld-maréchal des armées de S. M. & de celles du St. empire Romain, lieutenant, gouverneur & capitaine-général des Pays-Bas. En voici le contenu. — "Son A. R. ordonna, le 4 mai, que le 5 au matin une partie de l'armée entrerait au camp près de

Leuze vers Condé; que ce camp serait composé des bataillons de grenadiers Lousven, Rousseau, Barthodesky; d'un bataillon d'Alton, d'un de Hohenlohe, d'un d'Esterhazy, d'un de Wurtemberg, & d'un de Joseph Collorédo; de huit escadrons de Blanckenstein, Hussars, & de quatre escadrons de la Tour, chevaux-légers; de six compagnies de chasseurs Tyroliens & de quatre compagnies de chasseurs de Dandiny: ce camp serait commandé par le lieutenant-général Lilién, prince Ferdinand de Wurtemberg, général-major d'Harponcourt, Borofs & Biela. L'avant-garde de ce camp serait sous les ordres du général-major Borofs, & composée de trois escadrons de Blanckenstein & d'un escadron de la Tour, & des dix compagnies de chasseurs tant Tyroliens que de Dandiny; mais, le mauvais tems était survenu, Son Altesse Royale a trouvé nécessaire de retarder encore la formation de ce camp. — Le 5^e Sou A. R. s'est mise de grand matin en route pour aller voir le corps, qui est du côté de Mons, sous les ordres du lieutenant-général baron de Bouliou, & reconnaître l'ennemi vers Valenciennes: elle a été aux avant-postes, au-dessus de Quiévrain vers Onain, & n'a pas aperçu l'ennemi: nos patrouilles vont de ce côté-là vers Valenciennes, à une demi-lieue; il est très-rare, qu'elles voient celles de l'ennemi; &, lorsqu'elles en aperçoivent, celles de l'ennemi retournent aussi-tôt. Comme le tems s'est mis au beau, on ordonna le 6^e matin, que les bataillons de Rousseau, d'Alton & de Hohenlohe, ainsi que les huit escadrons de Blanckenstein, entreraient au camp, qui leur avait été assigné la veille.,,

Les avis, que le gouvernement a de Namur, portent, que, malgré la déclaration de guerre, tout est encore tranquille dans ces cantons; que les réparations, faites aux fortifications, & l'appareil de deux batteries bien dressées, mettent la ville à l'abri de toute surprise; que Mr. de Moittel s'est retiré dans le château, avec un nombre suffisant de troupes, pour le défendre contre toute attaque; & que dans tout le duché de Luxembourg le commerce n'est au présent interrompu, aucun Français armé n'y ayant encore paru. (Gazette de Leyde.)

Extrait d'une lettre de Bruxelles, du 10 mai.

Le 5 de ce mois, le duc de Saxe-Teschén, commandant en chef de l'armée Autrichienne, partit du quartier-général de Leuze, pour aller visiter le corps de troupes aux ordres du lieutenant-général baron de Bouliou près de Mons. Son alt. royale alla reconnaître l'ennemi jusqu'auprès de Valenciennes: elle a été aux avant-postes, au-dessus de Quiévrain vers Onain, & n'a point aperçu l'ennemi. Nos patrouilles vont quelquefois jusqu'à une demi-lieue de Valenciennes, sans rencontrer celles des Français, qui semblent se retirer à leur approche. Le 5 les Autrichiens cantonnés à Quiévrain, ayant aperçu quelques patrouilles renforcées de l'ennemi, qui s'avançaient vers eux, firent semblant de vouloir abandonner ce poste: pendant qu'on le dégarnissait, l'on renforçait ceux de Marchipont, de Crépin, & les environs de Condé, pour envelopper les Français, s'ils s'étaient avancés: l'on avait garni les bois d'Amblise de chasseurs & d'Uhlans, pour les prendre par derrière: mais toutes ces ruses devinrent inutiles; l'ennemi se retira sans s'y laisser prendre. Un gros corps de troupes Françaises, venant du Cambresis, du Quesnoi & des environs, avance à grands pas, pour renforcer leur armée du Nord: d'un autre côté, plusieurs bataillons d'infanterie & huit escadrons de hussars sont entrés le 6 au camp près de Leuze. Une grande partie des habitans de Quiévrain, ayant pris l'alarme, ont de nouveau abandonné leurs foyers. — Quant au corps d'armée de Mr. de la Fayette, quelques compagnies d'infanterie Française, venant de Bouvines, ont pris le 6 au matin poste à Andevoi, à 2 lieues de Namur, sur les bords de la Meuse. Un

détachement d'Uhlans, qui s'y trouvait avec un officier, s'est retiré à leur approche. Beaucoup de personnes ont abandonné Namur pour se réfugier ici: l'on semble craindre pour cette ville; les avis, que l'on en reçoit, annoncent, que l'armée aux ordres du général de la Fayette se renforce tous les jours, & que, par les mouvemens qu'on lui voit faire, elle médite une entreprise importante. — Hier matin, il est arrivé ici 400 canonniers avec 15 pièces de canon, venant de la Hongrie. Le même jour, nous avons vu passer un bataillon d'infanterie, se rendant sur la frontière. — Le mauvais succès, qu'a eu la première invasion des Français, est d'autant plus heureux pour notre gouvernement, qu'on ne peut pas dire, que la tranquillité publique soit bien assurée dans nos provinces. Aucun district, aucun village, aucun paysan même dans le Hainaut & le Tournésis, il est vrai, ne s'est déclaré pour eux, à l'entrée de leurs troupes, cependant les partisans du trop célèbre avocat van der Noot, semblent ne pas vouloir rester tranquilles: ils ont profité du moment, où les villes de l'intérieur étaient dégarnies de troupes, pour soulever le peuple en quelques endroits, & le porter à des excès condamnables: a Dieff ces furieux ont maltraité plusieurs honnêtes citoyens: suivant certains rapports, ils en ont même massacré quelques uns; ils ont violé leurs propriétés, endommagé leurs maisons, pillé leurs biens: enfin ils se sont portés à toute la rage, que l'esprit de parti peut seul inspirer. L'on assure, que ce sont des moines, qui sont à la tête de ces fanatiques, & qui les ont séduits à se soulever, sous le prétexte vague & même contradictoire que ceux qu'ils insultaient, étaient ou Vonkistes ou royalistes ennemis de la constitution Brabançonne. — A Louvain, il y a eu une rixe sanglante entre les bourgeois & les étudiants: l'on y a fait proclamer la Loi Martiale; & l'on a fait tirer sur ceux qui, au mépris de la réquisition, étaient restés attroupés: plusieurs personnes y sont restées sur le carreau. Il est parti d'ici hier matin un détachement du régiment de Bender, infanterie, un autre des dragons de Wurtzbourg, & quelque artillerie, pour aller rétablir la tranquillité dans ces deux villes inquiètes. — L'on vient d'arrêter à Leuze le prince de Salm-Kyrbourg, partisan ardent de la démocratie Française, qui s'y trouvait déguisé avec une autre personne: ils doivent être conduits à la citadelle d'Anvers.,,

SUISSE.

Des frontières de la Suisse. Le canton de Bale a déclaré qu'il observerait la neutralité; & il a fait requérir les cantons de Berne, de Zurich & de Lucerne, de lui envoyer des députés pour se concerter avec eux, dans ces circonstances. Il a demandé en même-tems qu'une assemblée extraordinaire des cantons fut convoquée, pour accéder à la neutralité qu'il se proposait de garder. — Les cantons & villes enverront des troupes à Bale à la première réquisition, comme il s'est pratiqué lors de la guerre de 1740. (Nouvelle gazette de Hambourg.)

FRANCE.

Paris, le 11 mai.

L'armée doit être sortie le 8 de ce mois, de Valenciennes, sous les ordres du général Biron. Tous les soldats ont juré de hacher en pièces le premier qui osera crier: nous sommes trahis, ou sauve, qui peut. Il est arrivé au camp français un train d'artillerie de 400 canons. Il y a présentement 52,000 hommes entre Mons & Namur, dont 12,000 à Tiercelet, vis-à-vis de Luxembourg, 25,000 à Dun vis-à-vis de l'abbaye d'Orval & 15,000 à Givet. (Gazette de Francfort.)